

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
COMMUNALES**2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 58 50

f +41 32 420 58 51

secr.com@jura.ch

**Elections communales du 22 octobre 2017
Calendrier des échéances**

Lundi 11 septembre à 18 heures	Echéance du délai de dépôt des listes et actes de candidature, art. 31 et 48 de l'Ordonnance concernant les élections communales du 4 septembre 1984 (RSJU 161.19)
Vendredi 15 septembre à 18 heures	Echéance du délai pour le retrait des candidatures, art. 34, al. 1 de l'Ordonnance (RSJU 161.19)
Lundi 2 octobre à 18 heures	Echéance du délai pour la correction des listes et actes de candidature, art. 34, al. 2 et art. 49, al. 1 de l'Ordonnance (RSJU 161.19)
Lundi 2 octobre dès 18 heures	Affichage selon l'usage local des candidatures déposées (liste sans les signataires), art. 12 de l'Ordonnance (RSJU 161.19)
Mercredi 11 octobre	Echéance du délai d'expédition du matériel de vote (carte, bulletin de vote blanc, bulletins reproduisant les listes et actes de candidature déposés), art. 13 de l'Ordonnance (RSJU 161.19)
Vingt-quatre heures avant l'ouverture du scrutin	Echéance du délai pour les demandes de remise de duplicata, art. 13, al. 2 de l'Ordonnance (RSJU 161.19)
Quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin	Idem, mais seulement pour les communes avec l'ouverture du bureau de vote uniquement le dimanche.
Dimanche 22 octobre à 12 heures	Clôture du scrutin, art. 9, al. 3 de l'Ordonnance (RSJU 161.19)
Mercredi 25 octobre à 18 heures	Echéance du dépôt des candidatures 2e tour, art. 55, al. 2 de l'Ordonnance (RSJU 161.19)
Mercredi 1er novembre	Echéance du délai de recours contre le scrutin du 22 octobre, art. 27, al. 2 de l'Ordonnance (RSJU 161.19)
Lundi 6 novembre	Echéance pour la remise aux électeurs du matériel de vote du 2e tour, art. 56 de l'Ordonnance (RSJU 161.19)
Dimanche 12 novembre à 12 heures	Clôture du scrutin du 2e tour
Mercredi 22 novembre	Echéance du délai de recours contre le scrutin du 2e tour (scrutin du 12 novembre 2017)

Délégué aux affaires communales
Delémont, le 15 décembre 2016/Julien Buchwalder